



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2022-104 – CESSION DE LA PARCELLE ZR 555 P, SITUÉE RUE DES CORMIERS**

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absent	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON  
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAudeau  
Mme Maddy SAVALLE

**Excusés :**

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)  
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

**Absent :**

M. Gabriel DUVAL

**Secrétaire de séance :**

Mme Maddy SAVALLE

**Rapporteur :**

M. Armel MOYON, 8<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Vu la délibération municipale n°2022-028, en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, relative au déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle ZR 555 (bande de 3 mètres sur une profondeur de 34 mètres environ), située rue des Cormiers ;

Considérant la sollicitation du propriétaire du bien situé 31 bis rue des Cormiers portant sur l'acquisition d'une partie de cette parcelle, attenante à son terrain, afin d'avoir accès à son jardin ;

La parcelle de terre est classée en zone Ub. La valeur vénale de cette emprise a été fixée à 10 €/ m<sup>2</sup> par le Pôle d'évaluation domaniale. Il est précisé qu'une servitude non aedificandi sera inscrite dans l'acte. Ainsi, seul l'aménagement d'un accès et d'une clôture pourra être autorisée sur la parcelle cédée.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, espace rural, en date du 30 août 2022 ;

## **DELIBÉRÉ**


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De céder une partie de la parcelle ZR 555 (bande de 3 mètres sur une profondeur de 34 mètres environ), située rue des Cormiers. La surface définitive sera établie par document d'arpentage.
- > De conditionner la cession d'une partie de la parcelle ZR 555 (bande de 3 mètres sur une profondeur de 34 mètres environ), située rue des Cormiers, au versement de la somme de 10 € par mètre carré cédé, suivant le document d'arpentage et à l'inscription d'une servitude non aedificandi. Les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge par l'acquéreur.
- > D'autoriser Madame Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant établi par Maître Xavier MERY, notaire à Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,  
Maddy SAVALLE

Le Maire,  
Danielle CORNET



*Pièce annexe : Plan de situation – Plan cadastral*

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 20/09/2022.....
- De la publication ou notification le : ...21/09/2022.....